

26 DEC. 2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation du C.C. : 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 70

Vote(s) pour : 50

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 5

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire légalement convoqué par Monsieur Alexandre RASSAERT, Président, s'est réuni à la Salle Multimédia à ETREPAGNY (3 rue Maison de Vatimesnil) en séance publique.

Etaient présents :

RASSAERT Alexandre, BLOUIN James, CAILLIET Frédéric, HUIN Elise, LEFEVRE Annie, CAPRON Franck, ARVIN-BEROD Chantal, DELON Gilles, CORNU Monique, PINEL Didier, LETIERCE François, LANGLET Christian, BRUNET Anthony, ROGER Valérie, DUPILLE Denise, BAUSMAYER Laurent, DHOEDT Jim, VOELTZEL Guillaume, HUEST Emmanuel, GIMENEZ Eugène, CARON Elise, LUSSIER Gilles, PARTOUT Fabienne, MOERMAN Eric, AUGER Anthony, BARTHOMEUF Nathalie, DELATOUR Francis, MERCIER Patrick, LEPILLER Catherine, DUVAL France, MULLER Frédéric, LAINE Laurent, GRIFFON Christophe, VILLETTE Frédéric, FONDRILLE Jean-Pierre, LACAS Sonia, BOUDIN Nathalie, DUBOS Roland, D'ASTORG Jean, DUPUY Michel, SEIGNE Christophe, VREL Jérôme, PATRELLE Rémi, HIVET Francis, DAVERTON David, KARPOFF Béatrice, JOSEPH Virginie

Etaient absents avec pouvoirs :

VATEBLED Virginie donne procuration à DELON Gilles, LOOBUYCK Béatrice donne procuration à CAILLIET Frédéric, PUECH D'ALISSAC Anne donne procuration à CAPRON Franck, CERQUEIRA José donne procuration à RASSAERT Alexandre, VIVIER Chrystel donne procuration à CARON Elise, BENET Harrison donne procuration à GIMENEZ Eugène, LEMERCIER-MULLER Virginie donne procuration à CORNU Monique, LOUISE Alexis donne procuration à LEFEVRE Annie

Etaient excusés :

LAINE Nicolas, THEBAULT Nathalie, GLEZGO Hervé, TOURNEREAU Eric, CAILLAUD Nathalie, LE NAOUR Fabrice, BEZARD Valérie, CLAUIN Guy, DUCELLIER Alexandra, FESSART Emmanuel, CHAMPAGNE Jean-Marie, WOKAM TCHUNKAM Colette, CHASME Agnès, BOUCHE Jean-Jacques, GAILLARD Paul, DUBOS Ludovic, FLAMBARD Alain, DUBRET Céline, GIROD Philippe, BORDIN Laura

Madame Chantal ARVIN-BEROD, 7^{ème} Vice-Présidente, est nommé secrétaire de séance,

**DELIBERATION N° 2024114
APPROBATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Vu l'article L.110 du Code de l'Urbanisme qui fixe comme objectifs de « réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergies, d'économiser les ressources fossiles, d'assurer la préservation de la biodiversité » ;

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie ;

Vu la délibération n° 2018019 autorisant le lancement de la procédure d'élaboration du PCAET à l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu la délibération n° 2022057 validant les modalités de concertation et la réalisation d'une déclaration d'intention dans le cadre du PCAET ;

Vu la délibération n° 2023097 approuvant le projet de PCAET envoyé par la CCVN aux instances devant donné un avis soit la Préfecture de la Région Normandie, le Conseil Régional de Normandie, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, décrivant le plan d'actions constitué de **15 actions cadres** se déclinant autour de **4 axes stratégiques** et les deux instances composées d'élus et d'acteurs constitutionnels qui feront le suivi et l'évaluation du PCAET ;

Considérant le mémoire de réponses expliquant la démarche de la CCVN (mise en place d'actions et de mesures réalisables sur le territoire prenant en compte les contraintes budgétaires) envoyé par notre EPCI aux différentes instances consultées (Préfecture de la région Normandie, Conseil de la région Normandie et Mission régionale de l'autorité environnementale) suite à leurs remarques sur le projet PCAET proposé par la Communauté de communes ;

Considérant la mise en ligne des différents documents du PCAET sur le site internet de la Communauté de communes du Vexin Normand pour consultation par les administrés sur la période du 13 novembre 2024 au 13 décembre 2024 ;

- 1- Diagnostic du Territoire ;
- 2- Rapport stratégique ;
- 3- Bilan de la concertation ;
- 4- Programmation ;
- 5- Dispositif de suivi ;
- 6- Rapport Environnemental (présentation des conclusions de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET).

Considérant qu'actuellement 7 avis ont été formulés par des administrés et des élus ;

Considérant les 10 commissions aménagement de l'espace tenues avec des élus depuis 2018 en présentiel ou en visio abordant le projet du PCAET, les ateliers réalisés en juin 2022 permettant la participation de différentes instances et acteurs du territoire (DREAL, DDTM, ENEDIS, GRDF, BIOMASSE NORMANDIE, GRISEL...), les différents points réalisés avec le bureau d'études, le Président et les Vice-Présidents (05/01/2023) ;

Considérant que la mise en place des différentes actions et mesures proposées mettra à contribution l'ensemble des communes de la CCVN qui interviendront chacune à leur échelle et selon les possibilités de leur territoire pour atteindre les objectifs du PCAET prévus pour 2030 ;

Considérant qu'une fois validé définitivement le PCAET devra être mis en ligne sur la plate-forme de l'ADEME : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/content/deposer-votre-pcaet> ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement de l'espace en date du 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 50 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (AUGER Anthony, BARTHOMEUF Nathalie, DELATOUR Francis, MERCIER Patrick, FONDRILLE Jean-Pierre) décide :

- D'approuver le projet Plan Climat Air Energie Territorial tel qu'il a été présenté ;
- D'approuver le rapport sur les incidences environnementales du PCAET (Evaluation Environnementale Stratégique) ;
- D'autoriser le Président à transmettre le projet du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes du Vexin Normand ainsi que l'Evaluation Environnementale Stratégique aux autorités compétentes.

Annexes liées à la délibération :

- Délibération n°2023097
- Documents du PCAET :
 - Diagnostic
 - Rapport stratégie
 - Bilan de la concertation
 - Programme d'actions
 - Dispositif de suivi
 - Mémoire de réponses
- Documents pour l'Evaluation Environnemental et Stratégique :
 - Etat initial de l'environnement
 - Rapport Environnemental
 - Résumé non-technique

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la télétransmission en Préfecture

Le 26/12/2024



Stéphane BERTHELIER
Directeur Juridique



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président,

Alexandre RASSAERT

Pour le Président absent
Et par suppléance

LE VICE-PRÉSIDENT
Jean-Benoît BOUTIER



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes du Vexin Normand, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr